

CODEP 63 FFESSM

à Clermont-Ferrand,
Le 24/08/2018

C-D-O-S DU PUY DE DOME 15 bis du pré la reine
63000 Clermont-Ferrand
<http://www.codep63ffessm.fr>

OBJET : Demande de mécénat sportif en numéraire

Madame, Monsieur le dirigeant,

La plongée sous-marine est une activité sportive extraordinaire permettant d'évoluer en apesanteur et de découvrir un nouveau monde.

Aussi par l'intermédiaire de notre Fédération Française d'Etudes de Sport Sous-Marin (FFESSM) nous pratiquons ce sport au travers de club proche de chez vous ainsi qu'au travers de structures départementale et régionale. A ce titre, afin de pratiquer cette activité en harmonie avec le milieu marin et en toute sécurité, nous devons former des moniteurs de plongée. Cette formation est proposée par notre structure régionale (Commission Technique AURA) par le biais de notre structure départementale (CODEP63).

En tant que membre actif de ces deux structures, je vous sollicite pour une action de mécénat sportif numéraire. L'usage de votre mécénat sera l'acquisition d'habillement lié à la plongée pour le staff encadrant. Entendu qu'avec votre accord le logo de votre entreprise sera apposé. Nous pouvons aussi vous proposer d'organiser des baptêmes de plongée en piscine à vos collaborateurs.

Enfin , je vous rappelle que conformément à la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations permet aux entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés selon un régime réel d'imposition de bénéficier d'une réduction d'impôt de 60 % du montant des versements pris dans la limite de 5 pour mille (0,5 %) du chiffre d'affaires.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Sportivement,

Franck PECOIL
Président CTD 63
Instructeur Régional Stagiaire
06.80.73.10.95
ctd.63@yahoo.com

P.S : ci joint une feuille à compléter pour la justification fiscale du mécénat

CONTRAT DE MECENAT

Entre les soussignés :

La société [raison sociale de la société]....., ayant son siège au [adresse de la société]....., immatriculée au RCS de [ville au registre duquel la société est immatriculée]....., sous le numéro [numéro d'immatriculation de la société]....., représentée par [Monsieur/Madame] [nom du représentant de la société]....., ci-après dénommée « le Partenaire » d'une part,

Et :

L'association Comité Départemental du Puy-de-Dôme FFESSM (CODEP63 FFESSM), ayant son siège au CDOS 63 -15 Bis Rue Pré de la Reine-,63000 CLERMONT FERRAND représentée par Monsieur Jean Luc Przybyszewski en sa qualité de Président, ci-après dénommée « l'Association » d'autre part.

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

L'Association prévoit de mener l'action suivante :
L'achat de bonnet/protège cou/coupe-vent/parka pour l'ensemble de ses formateurs du Collège des instructeurs de la Région AURA FFESSM.
L'Association a proposé au Partenaire de s'associer au projet en y apportant un soutien financier.
Le Partenaire accepte.

En conséquence, les parties se sont rapprochées et ont défini de la manière suivante les conditions de leur engagement.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet du contrat

Le Partenaire apporte son soutien à l'Association dans le cadre de l'action définie en préambule.

ARTICLE 2 : Obligations du Partenaire

Le Partenaire s'engage à verser à l'Association la somme de.....€(en chiffre), soiteuros (en lettre)

Le versement est effectué sous la forme de

Cheque

Virement bancaire (IBAN ci-joint)

Leà.....

ARTICLE 3 : Obligations de l'Association

L'Association fait figurer le nom du Partenaire en tant que mécène au sein de son action, sauf volonté contraire du Partenaire. L'association peut librement solliciter un Partenaire concurrent du dit Partenaire.

ARTICLE 4 : Droits de propriété intellectuelle

4.1 Le Partenaire reconnaît la pleine propriété de l'Association sur l'action entreprise y compris sur les droits de propriété intellectuelle y attachés.

4.2 L'Association concède un droit d'exploitation non commerciale des images issues de l'action au Partenaire, au titre de leur engagement pour cet événement.

Le Partenaire ne s'opposera pas à l'exploitation ultérieure, par l'Association, des images issues de l'action et qui présenteraient son logo, et ceci même si l'engagement n'était pas reconduit.

Cette concession est réalisée sans limite de temps.

ARTICLE 5 : Assurance

L'Association est responsable au titre de l'action et le Partenaire ne supporte aucune responsabilité quelconque.

ARTICLE 6 : Résiliation de plein droit

Le présent contrat sera résilié de plein droit dans les cas de force majeure prévus par la loi.

ARTICLE 7 : Litiges

Tout litige au présent contrat sera soumis au tribunal de commerce de Clermont Ferrand.

Fait le....., à....., en deux exemplaires originaux,

[Nom du signataire]
[Nom du Partenaire]
[SIGNATURE]

[Nom du signataire]
[Nom de l'Association]
[SIGNATURE]